



MUNICIPALITÉ DE ST-GEORGES DE CLARENCEVILLE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de St-Georges de Clarenceville et, tenue à la salle municipale, de l'hôtel de ville, ce 17^e jour du mois d'avril, à 19h00 sous la présidence de la mairesse, Madame Renée Rouleau.

Sont présents:

Siège no 1. M. Gérald Grenon	Siège no 2. M. Serge Beaudoin (absent)
Siège no 3. Mme Karine Beaudin (absente)	Siège no 4. M. Chad Whittaker (absent)
Siège no 5. Mme Lyne Côté	Siège no 6. M. David Adams

Est également présente Mme Marie-Eve Brin à titre de greffière et directrice générale

2019-04-140

1. OUVERTURE DE LA SEANCE

CONSIDÉRANT les articles 152 et 158 du Code Municipal du Québec (CMQ), la directrice-générale déclare avoir convoquer la présente séance extraordinaire et notifier aux membres du conseil le 12 avril 2019 en conformité avec l'article 152 du CMQ;

CONSIDÉRANT l'article 153 du CMQ qui énonce que l'avis de convocation a bel et bien été notifié doit apparaitre au procès-verbal de la présente séance;

Madame Renée Rouleau, mairesse, ouvre la séance à 19 :11 et souhaite la bienvenue aux conseillers présents. Il est donc **proposé** par **Mme Lyne Côté** et appuyé par **M. David Adams** de procéder à l'ouverture de la séance dûment convoquée.

ADOPTÉE

2019-04-141

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 17 AVRIL 2019

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance;
3. Projet du Village, mandat à GBI pour l'ajout de dégrilleur;
4. Projet du Village, mandat à GBI pour la desserte et l'amenée d'eau par Front Nord;
5. Projet du Village, mandat à Migué & Fournier pour l'arpentage de la zone d'étude;

6. Projet du Village, mandat d'assistance technique à Mme Catherine Tétreault ingénieur;
7. Tout autre point en lien avec le Projet du Village
8. Période de questions
9. Levée de la séance

Il est donc proposé par **M. Gérald Grenon** et appuyé par **Mme Lyne Côté** d'adopter l'ordre du jour présenté en retirant le pont 6 étant donné que le dernier n'était pas précisé dans la première convocation.

Adoption unanime

2019-04-142

3. PROJET DU VILLAGE, MANDAT À GBI POUR L'AJOUT DE DÉGRILLEUR

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité, a reçu un rapport technique recommandant l'ajout d'un dégrilleur à son système projeté de traitement des eaux usées au village, le 10 avril 2019 par GBI services d'ingénierie;

CONSIDÉRANT QUE le projet initial ne comportait pas de dégrilleur en amont de la chaîne de traitement et que la présence d'un dégrilleur est devenue un élément nécessaire par le Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements Climatiques (MELCC) lors de la délivrance du certificat d'autorisation;

CONSIDÉRANT QUE le dégrilleur représente une dépense supplémentaire estimée à environ 249 700 \$, sans les taxes applicables au projet initialement subventionné et que l'ajout de ce pré-traitement peut représenter des avantages techniques, environnementales et économiques à moyen et long terme pour la Municipalité laquelle est responsable de la gestion du site;

IL EST PROPOSÉ PAR M. David Adams et

APPUYÉ PAR M. Gérald Grenon

D'ACCEPTER la recommandation de GBI services d'ingénierie de procéder à l'ajout d'un dégrilleur en amont de la chaîne de traitement du site d'assainissement des eaux usées pour une estimation de 262 154 \$ avec les taxes, lesquelles dépenses se chiffrent par l'ajout notamment d'annexe au bâtiment projeté, de modification à la mécanique du bâtiment et au système de dégrilleur auto-nettoyant laquelle modification est conditionnelle à l'acceptation et répond aux conditions d'application du programme de subvention octroyée par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH).

Il est également résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Marie-Eve Brin à signer tout document relatif à cet ajout au mandat initial proposant le dégrilleur et octroyé par la résolution 2018-12-273 à la firme GBI en conformité avec la Politique de gestion contractuelle.

ADOPTÉE

2019-04-143

4. PROJET DU VILLAGE, MANDAT À GBI POUR LA DESSERTE ET L'AMENÉE D'EAU PAR FRONT NORD;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre de services par GBI services d'ingénierie daté du 16 avril 2019 pour l'avenant numéro 1-Révision 1 concernant la desserte en eau directement de l'usine de filtration d'Henryville par le Rang Front Nord pour pallier le manque de données requises du réseau existant, initialement prévu, en provenance de Venise-en-Québec et du secteur de 1^{ère} rue;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service propose d'étudier les besoins spécifiques du secteur ajouté sur Front Nord dont la ferme, d'évaluer le comportement du réseau en fonction de cet ajout, des coûts préliminaires de construction et de raccordement, enfin de proposer un calcul du partage des coûts à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'UNE partie des coûts de cet avenant peut être assujettie à la subvention du Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) compte tenu que la Municipalité implante un réseau et doit considérer les meilleures options;

IL EST PROPOSÉ PAR M. David Adams et

APPUYÉ PAR M. Gérald Grenon

D'ACCEPTER l'offre de services de GBI services d'ingénierie datée du 16 avril 2019 au montant de 12 500 \$ sans les taxes applicables, incluant les dépenses applicables pour l'étude hydraulique et l'estimation des coûts dans la conception préliminaire des éléments mécaniques, le tout conditionnellement à l'acceptation des tarifs soumis à l'ingénieur responsable du soutien technique pour le compte de la Municipalité.

Il est également résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Marie-Eve Brin à signer tout document relatif à cet ajout au mandat initial octroyé par la résolution 2018-12-273.

ADOPTÉE

2019-04-144

5. PROJET DU VILLAGE, MANDAT À MIGUÉ & FOURNIER POUR L'ARPENTAGE DE LA ZONE D'ÉTUDE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à l'identification de tous les cadastres, des limites entre les chemins, les propriétés et les terrains à l'intérieur de la zone projetée pour les travaux d'implantation des infrastructures d'eau potable et usée dans le cadre du projet du Village;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service de Migué et Fournier propose de vérifier les cadastres et les limites entre ceux-ci afin de nous offrir les données géoréférencées dans un fichier numérique au montant de 900 \$ sans les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR M. David Adams et

APPUYÉ PAR Mme Lyne Côté

D'ACCEPTER l'offre de services de Migué & Fournier au montant de 900 \$, sans les taxes applicables, pour la détermination des cadastres, des limites de propriété dans la zone d'implantation des infrastructures municipales des services d'eau potable et d'eau usée dans le cadre du projet du Village.

ADOPTÉE

2019-04-

6. TOUT AUTRE POINT EN LIEN AVEC LE PROJET DU VILLAGE

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Lyne Côté et

APPUYÉ PAR M. Gérald Grenon

ET RÉSOLU QUE de terminer la séance extraordinaire du conseil à 19 :51.

ADOPTÉE

Mme Renée Rouleau

Mairesse de la

Municipalité de Saint-Georges-de-
Clarenceville

Mme Marie-Eve Brin

Directrice-général et greffière de la
Municipalité de Saint-Georges-de-
Clarenceville

Le 17 avril 2019